



# Conseil municipal

## Compte rendu sommaire

Séance du 30 juin 2021 à 19 H 30

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 juin,

Le Conseil municipal de la Commune de CÉZAC dûment convoqué, s'est réuni à 19H30 en session ordinaire à la Salle des Fêtes sous la présidence de Mme PORTE Nicole, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Date de convocation : 25 juin 2021

Présents (19) : Mme PORTE Nicole, Maire – Mme BOITARD Béatrice ; MM. MASSON Hugo, FOUCHÉ Laurent, Adjoints – Mmes BONARINI Sonia, BORNAZEAU Céline, CHEVRIER Cécile, LAINÉ Agnès, LAVANDIER Isabelle, LEGAI Viviane, MANCHE Fabienne, MARCHAND Maité ; MM. BUSQUETS Bruno, MAURILLE Bruno, MEHATS Patrice, MORET Jérémy, OLIVIER Manuel, PETIT Christophe, RECLUS Michaël, Conseillers municipaux.

Pouvoirs (2) : Mme HOSTIER Martine à Mme PORTE Nicole,  
M. MACARY Laurent à M. MEHATS Patrice.

Absents excusés (4) : Mmes HOSTIER Martine, MÉTEYER Sylvie ; MM. HAPPERT Éric, MACARY Laurent.

Secrétaire de séance : M. FOUCHÉ Laurent.

-o-o-o-o-

*Conformément à l'article 8 de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la sortie de crise sanitaire, le public était autorisé à assister à la séance mais dans la limite de 10 personnes maximum.*

-o-o-o-o-

### ORDRE DU JOUR

- |   |           |
|---|-----------|
| - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2021  | unanimité |
| - Appel d'Offres ouvert pour la restauration scolaire 2021-2025 (écoles et ALSH) –<br>Autorisation donnée à Madame le Maire de signer le marché avec la<br>SARL ALBERT RESTAURATION   | unanimité |
| - Marché à procédure adaptée (MAPA) pour travaux d'aménagement et de sécurisation<br>de la place de l'église - Déclarations de sous-traitance pour le lot n°1 « Voirie et<br>Réseaux Divers » au profit de la SARL BERNARD PAYSAGE & ENVIRONNMEENT<br>et la SA SPIE BATIGNOLLES MALET | unanimité |
| - Vente de parcelles à la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde pour construction<br>d'un ALSH – <i>Annule et remplace de la délibération n° 2021-05 du 26 janvier 2021 ayant le<br/>même objet</i>  | unanimité |
| - CCLNG – Demande de remboursement de frais de reproduction de clés du stade de<br>football et ses vestiaires   | unanimité |
| - Révision des tarifs de location de la salle des fêtes   | unanimité |
| - Subvention exceptionnelle à la Coopérative Scolaire   | unanimité |

- Dissolution de l'Association des Maires du Canton de SAINT-SAVIN unanimité
- Don de matériels divers offerts par l'Association des Parents d'Elèves pour le bénéfice des écoles unanimité

### **DÉCISIONS DU MAIRE (art. L.2122-22 du CGCT)**

- Néant

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Courrier de la Sous-Préfecture de BLAYE : non attribution de la subvention de la DETR pour le projet de construction d'un terrain multisport / city-stade, faute de crédits disponibles,
- COVID-19 : pas de fête locale,
- Infiltrations à l'école élémentaire : plafonds de 4 classes à changer pour un coût de 7 180 €, déclaration de sinistre à l'assurance,
- Destruction du radar pédagogique des « Coureaux » : demande d'indemnisation auprès de l'assurance,
- Dancing des « Ortigues » : demande de pièces complémentaires au dossier en cours d'instruction,
- Signature d'une promesse de vente du terrain nu situé au bourg aux gérants du kiosque à pizzas,
- Problème d'excès de vitesse dans la « rue des Noisetiers », circulation en sens interdit au lieu-dit « Saint-Léger »,
- Subvention de 19 000 € pour acquisition de matériels informatiques et pédagogiques pour le groupe scolaire.

### **SÉANCE LEVÉE À 21 H 55**

Vu pour être affiché, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Nicole PORTE

NB : Les décisions du Conseil municipal et les débats y afférents sont retranscrits sur le procès-verbal qui peut être consulté par toute personne physique ou morale après son adoption en séance ultérieure (art. L.2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).